



Conseil régional
de l'environnement
de Montréal

***MÉMOIRE SUR LE PLAN DIRECTEUR
DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES
(ARRONDISSEMENT
DE CÔTE-DES-NEIGES / NOTRE-DAME-DE-GRÂCE)***

présenté à
l'Office de consultation publique de Montréal

2 décembre 2003
Montréal

Direction : Robert Perreault

Rédaction : Coralie Deny

Conseil régional de l'environnement de Montréal

454, avenue Laurier Est

Montréal (Québec)

H2J 1E7

(514) 842-2890

cremtl@cam.org

©2003

Fondé en 1996, le Conseil Régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) a pour mission la protection de l'environnement ainsi que l'amélioration des pratiques et politiques qui l'affectent, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Pour ce faire, le CRE-Montréal regroupe des organisations publiques et privées et des individus, qui adhèrent à sa mission et qui, dans un esprit de concertation et de partenariat, contribuent à la définition et à l'atteinte de ses objectifs. Le CRE-Montréal, qui regroupe près d'une centaine de membres corporatifs, consacre ses efforts à travailler sur les grands enjeux environnementaux montréalais dont la protection et la mise en valeur des espaces verts et naturels fait partie.

Mise en contexte

Dans le cadre des consultations publiques que la Commission des biens culturels du Québec (CBC) a tenu en 2002 sur un nouveau statut à accorder au mont Royal, soit celui de « arrondissement historique et naturel », le CRE-Montréal a présenté un mémoire favorable à cette proposition. Par la suite, en mai 2003, le CRE a émis ses commentaires sur les modalités liées à ce statut, demandant que soient établies des balises claires et précises conduisant à des actions concrètes de protection des espaces verts et leur mise en valeur. Voici un extrait tiré de ce document :

« Les espaces verts compris dans l'arrondissement historique et naturel nécessitent une véritable protection. »

- Pour cela, toute coupe d'arbre doit être prohibée à l'intérieur du périmètre défini.*
- Toute demande de dérogation à cet interdit, par une des institutions qui ceinturent le parc dans le but de construire sur le site, doit faire l'objet d'une étude qui considère toutes les alternatives possibles et favorise celles qui permettraient de bâtir en-dehors des espaces verts. Le Gouvernement du Québec devrait accorder un soutien financier aux institutions pour qu'elles puissent construire à l'extérieur de leur terrain, cela en raison des coûts supplémentaires encourus.*
- Le boisé de la colline d'Outremont d'une superficie de neuf hectares (dont une partie est située dans la portion nord-est du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges) doit être attaché au parc du Mont-Royal et pour cela doit faire l'objet d'une acquisition.*
- Les quelques boisés hors parc restants doivent faire l'objet d'une attention particulière et la Ville doit présenter au ministre des scénarios visant à les protéger.*
- Un suivi de l'état du couvert végétal doit également être exigé par la ministre afin d'être en mesure de vérifier que les principes de protection du milieu naturel mis de l'avant par la Ville sont et continueront d'être correctement appliqués. »*

Situé au cœur de la ville de Montréal et s'élevant au milieu de la trame urbaine, le mont Royal représentant un site naturel, un lieu de vie et un emblème important pour l'ensemble des

montréalais. Or, tel qu'évoqué dans son mémoire de mai 2002, « divers projets de développement exercent continuellement des pressions sur ce site unique, mettant en péril certains secteurs de ce patrimoine montréalais tant au niveau de ses espaces naturels, de son paysage que de son patrimoine bâti ».

Le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, de par sa situation géographique et tant du point de vue du paysage que des espaces verts et des milieux naturels qu'il abrite, est indissociable du mont Royal. Sans cette verdure, au même titre que celle de l'ensemble de la couronne institutionnelle, la Montagne réduite aux limites de son parc serait plutôt grise ! Le nouveau Plan directeur du cimetière interpelle donc directement le CRE-Montréal sous l'angle de la protection des espaces verts institutionnels rattachés au parc du Mont-Royal.

La position du CRE-Montréal sur le Plan directeur du cimetière

Dans son mémoire de mai 2002 à la CBC, le CRE-Montréal recommandait :

- « *Premièrement, afin de consolider et d'agrandir le parc du Mont-Royal, il est important de mettre en place un **programme pro-actif d'acquisition** des espaces verts en bordure du parc en commençant par le **boisé du sommet de la colline d'Outremont** d'une superficie de neuf hectares (dont une partie est située dans la portion nord-est du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges).*
- *Deuxièmement, jouxtant directement le parc du Mont-Royal, les **cimetières** ont un rôle capital à jouer dans la conservation des espaces verts de la Montagne et du paysage naturel de la Montagne. Par conséquent, il est important que cette vocation soit maintenue et que le **développement de projets de construction de bâtiments funéraires soit écarté.** »*

Le CRE-Montréal maintient ici cette position à l'effet que d'une part **le cimetière doit demeurer un cimetière-jardin** et d'autre part que **les espaces boisés qu'il abrite encore doivent faire l'objet d'une protection et d'une mise en valeur adéquates.**

Le CRE-Montréal appuie donc tout projet inclus dans le Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui favorise ces deux orientations et s'oppose aux aménagements projetés qui vont à l'encontre.

Inventaire, entretien et plantation d'arbres

La plantation de nouveaux arbres sera bénéfique à la fois pour assurer la relève des spécimens actuellement en fin de vie. Aucune indication toutefois n'est donnée sur la taille des gaulis qui seraient plantés. Or, dans les lieux fortement fréquentés qui sont sujets à la tonte de pelouse et à l'entreposage de la neige, il est important que les jeunes arbres plantés aient une dimension suffisante pour assurer leur visibilité et leur résistance aux différentes contraintes.

D'autre part, nous tenons à faire remarquer un point souvent oublié dans les projets entraînant la coupe d'arbres : le temps nécessaire à la pousse des spécimens. En effet, l'élimination d'un arbre mature (au moins 20 à 30 ans) ne peut être remplacé, en termes d'impacts positifs environnementaux (couvert végétal, captation de la pollution atmosphérique, pompage des eaux pluviales, habitat et source de nourriture pour la faune) par un jeune spécimen. Plusieurs décennies sont en effet nécessaires pour y parvenir. Or, le Plan directeur manque d'information concernant les coupes que les différents projets nécessiteraient.

Protection des dernières zones boisées

Le CRE considère que la conservation et la remise en état des dernières zones boisées présentes dans le cimetière sont essentielles dans un contexte urbain densément construit où ces espaces naturels subissent constamment des pressions au profit de toutes sortes de projets de développement et dans un environnement aussi unique que le mont Royal en tant que patrimoine collectif naturel. Par ailleurs, ces espaces naturels offrent un habitat indispensable à la faune urbaine montréalaise ainsi qu'une halte pour les oiseaux migrateurs. Au-delà de la conservation de ces bois, il est capital qu'ils ne soient pas enclavés par des constructions afin d'assurer le dynamisme écologique entre les différentes zones vertes. D'autre part, nous tenons à faire remarquer qu'étonnamment les bois de l'est et d'Outremont ne sont considérés que d'un «intérêt naturel élevé» alors que la plaine (aire gazonnée très ouverte) a été qualifiée de zone d'«intérêt naturel très élevé».

Le bois de la colline d'Outremont (section Nord-Ouest du cimetière) doit faire l'objet d'une attention particulière du fait de sa valeur écologique et devrait être rattaché dans un futur proche au parc du Mont-Royal.

Projet de piste cyclable

L'idée d'une piste cyclable est intéressante en raison de la proximité du parc du Mont-Royal. Toutefois, pour qu'elle soit vraiment utile et pratique pour ses usagers, elle doit être conçue de façon à être raccordée au réseau de pistes montréalaises déjà existantes ou prévues, ce qui ne semble pas être le cas ici.

Projet de stationnements

Le Plan directeur fait état d'aménagements de deux aires de stationnement pour automobiles (page 35) sans que soit précisé le nombre d'emplacements prévus. Or, un tel équipement entraîne obligatoirement une perte d'espaces verts au profit d'une nouvelle zone asphaltée et

a bien entendu un impact non négligeable sur le paysage. Il serait par conséquent important que de telles données soient fournies pour en analyser les impacts.

Projet de construction de deux mausolées

La construction de mausolées est totalement incompatible avec le concept qui prévaut sur le site, celui du cimetière-jardin. Des bâtisses d'une telle envergure induisent invariablement un remplacement d'espaces verts par du béton et des conséquences irréversibles au niveau du paysage et de l'écologie de la Montagne. Même si le projet proposé ici présente des atténuations incontestables de ces contraintes notamment par la plantation de haies d'arbres pour cacher le bâtiment et la végétalisation du toit, il n'en demeure pas moins que le résultat serait néfaste, d'un point de vue global, au maintien de l'intégrité du site naturel du mont Royal et, d'un point de vue plus spécifique, à celle du bois de l'est en l'isolant des autres espaces verts.

Finalement, le projet prévoit la construction à court terme d'un mausolée puis d'un second à moyen terme. En ouvrant la porte à de telles constructions, nous courrons le risque de voir se transformer le paysage de la Montagne du côté du cimetière, du vert vers le gris. Quelles garanties avons-nous en effet que ce genre de projet, une fois autorisé, ne se développerait davantage ?

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne peut se prévaloir du privilège d'être situé en plein cœur de la Ville et d'un site patrimonial naturel prestigieux et en même temps se dégager de la responsabilité qui en découle, à savoir de respecter le caractère vert et naturel unique de ce site et de contribuer à sa pérennité.

Le CRE-Montréal s'oppose donc à toute construction de nouveaux mausolées dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.